



Extrait d'
du Conseil Municipal
du lundi 16 février 2026

CONVOCATION

Date : 10 février 2026

Affichée le : 10 février 2026

L'an deux mille vingt six, le seize février à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 24

Votants : 33

Pouvoirs : 9

Absent : 6

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Thierry BROCHOT - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Ammar KHOULA - Mme Leïla HAMADOUC - M. Babacar N'DIAYE - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

**AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :**

17/02/2026

**DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

20/02/2026

Absents représentés

Mme SAVAS

Mme MOUSSATEN

M. MARTIN

M. PERRIN

Mme SAKHO

M. EL OUASTI

Mme SENET

M. BOULHAMANE

M. FACCHINI

Pouvoir à Mme FAZAL

Pouvoir à Mme DHOURY-LEHNER

Pouvoir à Mme ALKAYA

Pouvoir à Mme PEREZ

Pouvoir à M. AKABLI

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents excusés

Absents non représentés

Mme SOW, M. ZAHRAOUI, Mme JACQUEMART, Mme M'BAYE, Mme MEHADJI, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

1 Motion - Solidarité avec les populations du nord et de l'est de la Syrie

■ Rapport de présentation :

Döndü ALKAYA, Adjointe

Il y a onze ans, Kobané devenait le symbole d'une résistance populaire héroïque face à la barbarie de Daesh. Cette victoire, remportée au prix de lourds sacrifices, avait fait des combattantes et combattants kurdes des alliés reconnus dans la lutte contre l'État islamique.

Aujourd'hui pourtant, les Kurdes de Syrie sont à nouveau attaqués, encerclés et menacés, d'Alep à Kobané.

Dans le nord et l'est de la Syrie, au Rojava, des populations civiles vivent sous la menace permanente : bombardements, pénuries d'eau et d'électricité, déplacements forcés. Organisées au sein des Forces démocratiques syriennes, ces populations font face à une insécurité grave, dans un silence international préoccupant.

Les populations concernées ne sont pas uniquement kurdes. Arabes, Syriques, Assyriens, Arméniens et autres communautés vivant dans cette région subissent également les conséquences directes de l'offensive militaire et des recompositions politiques en cours.

Le pouvoir syrien entend reprendre le contrôle des territoires sans garantir la protection aux populations civiles. À cela s'ajoute le cynisme des grandes puissances qui sacrifient une nouvelle fois ces populations au gré de leurs intérêts géopolitiques.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le 20/02/2026
ID : 060-216001743-20260216-12439-DE

À Kobané, ce sont des civils qui vivent sous la menace constante, une expérience politique singulière fondée sur la démocratie locale, la parité entre les femmes et les hommes et le pluralisme religieux et ethnique. Cette expérience dérange, précisément parce qu'elle démontre qu'une autre voie est possible.

Face à cette situation, le conseil municipal affirme que la solidarité humaine et la protection des civils ne peuvent être subordonnées aux calculs diplomatiques.

Kobané nous rappelle que la paix ne se construit pas sans les peuples, mais avec eux, dans la justice, la dignité et la solidarité.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant que les populations civiles du nord et de l'est de la Syrie sont exposées à une situation d'insécurité persistante, marquée par des violences, des déplacements forcés et des atteintes aux conditions de vie essentielles,

Considérant que la protection des populations civiles est un principe fondamental reconnu par les textes internationaux, et qu'il relève de la responsabilité de tous les acteurs publics d'encourager le respect du droit humanitaire,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 33	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'affirmer sa solidarité avec l'ensemble des populations civiles du nord et de l'est de la Syrie, en particulier avec les populations kurdes de Syrie, ainsi qu'avec toutes les communautés vivant dans ces territoires.

Article 2 : de condamner fermement l'offensive militaire en cours, qui met en danger direct les populations civiles et fait peser un risque majeur de catastrophe humanitaire.

Article 3 : de demander aux autorités françaises, notamment au Président de la République et au ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, de se prononcer clairement en faveur de la protection des populations civiles et du respect de leurs droits fondamentaux.

Article 4 : de décider que la présente motion sera transmise à la Présidence de la République, au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, à monsieur le Préfet de l'Oise ainsi qu'à monsieur le Sénateur de l'Oise, Alexandre Quizille.

CREIL, le
Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire

La secrétaire de séance

Madame Sophie DHOURY-LEHNER

Jessica ELONGUERT